

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 12 mars 2026

Délibération n° : 2026/1203/4

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 27 février 2026

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

POINT N° 4 - Affectation du résultat de 2025

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal 2025 d'un montant de 39 420,46 euros comme suit :

- ♦ 39 420,46 euros en recettes de fonctionnement à l'article 002 sur le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal 2025 d'un montant de 39 420,46 euros sur le budget primitif 2026 à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 13 mars 2026
La Vice-Présidente du CA :**



